

**DECLARATION LIMINAIRE DE L'INTERSYNDICALE DE LA DGE
A LA REUNION DU 10 JANVIER 2007
AVEC LE DIRECTEUR GENERAL**

En préalable, l'intersyndicale souhaite préciser que les règles du jeu en matière de mobilité à la DGE constituent pour elle le **point prioritaire** de l'ordre du jour. Compte-tenu de l'inquiétude des agents, ce point ne peut être examiné qu'en votre présence, Monsieur le Directeur Général.

L'intersyndicale appelle votre attention sur les principes de base suivants, en matière de mobilité des agents :

- la mobilité doit être obligatoirement fondée sur le **volontariat** des agents, sauf lorsqu'elle résulte d'une obligation statutaire (exemple des administrateurs civils) ;
- elle doit s'effectuer sur la base de **règles précises et écrites** ;
- la mobilité doit s'opérer en fonction de **postes clairement identifiés** faisant l'objet de fiches de postes rédigées de façon **sincère et sans ambiguïté**. Ces fiches de poste doivent prendre en compte la pluralité des grades et des corps. La mobilité ne doit pas aboutir à l'éviction de catégories statutaires et agents assimilés, notamment des personnels administratifs ;
- il doit y avoir **transparence des postes vacants** pour permettre la mobilité interne à tous les agents de la DGE. Une **publication interne** des postes vacants, y compris pour l'accès aux emplois fonctionnels est d'abord demandée **sur ENEE**. Si aucun candidat n'est intéressé en interne, une publication sur ALIZE pourra être envisagée ;
- la mobilité - **à condition qu'elle soit volontaire** - doit s'accompagner d'actions concrètes du secrétariat général pour aider les agents à trouver un poste correspondant à leur profil, à leurs aspirations et s'inscrivant dans une **perspective de progression de carrière**.

L'intersyndicale demande que les règles du jeu en matière de mobilité soient communiquées aux agents sur la base des grands principes que nous venons d'énoncer, à savoir :

**LE VOLONTARIAT,
LA TRANSPARENCE DE LA PROCEDURE
ET LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS DESIREUX DE
S'INSCRIRE DANS LA MOBILITE.**

Nous sommes tous particulièrement attachés à ces principes et nous souhaitons que ces règles du jeu soient connues par les agents avant le lancement de la procédure d'évaluation/notation 2006.

L'intersyndicale souhaite également évoquer les autres points suivants :

- l'absence de transparence en matière de primes pour les catégories A ;
- la gestion des locaux et des déménagements des agents ;
- le maintien de l'atelier de reprographie et de ses effectifs, cet atelier constituant un service de proximité de qualité à la satisfaction de tous.